



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-104

Ottawa, le 15 avril 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	173	le 31 mars 2008	le 1 <sup>er</sup> juin 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	176	le 2 avril 2008	le 16 avril 2008
Bell Canada	7117	le 31 mars 2008	le 1 <sup>er</sup> juin 2008
Bell Canada	7120	le 2 avril 2008	le 16 avril 2008
Saskatchewan Telecommunications	166	le 1 <sup>er</sup> avril 2008	le 15 avril 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*